

Fiche de poste

Employé à domicile

Activités

Sous l'autorité hiérarchique du Président, l'employé à domicile réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives essentiellement auprès des personnes ne pouvant plus faire en totale autonomie et/ou rencontrant des difficultés passagères. Il assiste et soulage les personnes qui ne peuvent faire seules les actes ordinaires de la vie courante. Ses principales activités sont :

- ◆ Aide à la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- ◆ Aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne

Conditions particulières

L'employé à domicile peut intervenir auprès de personnes dépendantes et/ou de publics en difficulté, sous réserve de répondre au minimum à une des conditions suivantes :

- être titulaire d'une certification, (diplôme ou titre) au minimum de niveau V ou certificat de qualification professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles attestant de compétences dans le secteur sanitaire médico-social, social ou des services à la personne et/ou justifie d'une formation spécifique pour l'interprète en langue de signes, le technicien de l'écrit codeur en langue parlée complétée ;
- disposer d'une expérience professionnelle de trois ans dans le domaine sanitaire, médico-social ou social ;
- bénéficier d'une formation diplômante ou au minimum d'une formation d'adaptation à l'emploi dans les six mois suivant l'embauche ;
- bénéficier d'une formation en alternance, ou avoir suivi une formation qualifiante dans le domaine sanitaire médico-social ou social.

Profil

Savoir être :

- ◆ Ponctualité, fiabilité, honnêteté, responsabilité, attention, écoute, sociabilité, adaptation, respect de la personne et de ses habitudes,
- ◆ Discrétion (l'employé à domicile est soumis à la réserve et à la discrétion professionnelle)
- ◆ Prise d'initiatives
- ◆ Neutralité politique et religieuse

Savoir-faire :

- ◆ Entretien ménager et Entretien du linge
- ◆ Courses - Préparation des repas - Elaboration de menus
- ◆ Savoir aider à la mobilisation, aux déplacements, à l'installation, à l'habillage et au déshabillage de la personne, en respectant et en stimulant son autonomie
- ◆ Savoir aider à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives simples
- ◆ Savoir aménager l'espace dans un but de confort et de sécurité
- ◆ Savoir rendre compte de son intervention

Conditions d'accès / compétences

Soit en cours d'accès à l'un des Diplômes d'Etats suivants (par la formation ou par la Validation des Acquis de l'Expérience [VAE]) :

- ◆ Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale dans les conditions qui seront définies par voir réglementaire
- ◆ Auxiliaire de Vie Sociale

Soit titulaire d'un des Diplômes, Certificats ou Titres suivants :

- ◆ BEP Carrière Sanitaire et Sociale
- ◆ BEPA option services, spécialité services aux personnes
- ◆ BEPA option économie familiale et rurale
- ◆ CAP Agricole, option économie familiale et rurale
- ◆ CAP Agricole et para agricole employé d'entreprise agricole, option employé familial
- ◆ CAP Petite enfance
- ◆ CAP Employé technique de collectivités
- ◆ Titre Assistant de Vie aux Familles du Ministère du Travail
- ◆ Titre employé familial polyvalent sous réserve de l'homologation du Ministère
- ◆ Brevet d'aptitudes professionnelles assistant animateur technique

☞ Permis B + véhicule personnel assuré

Employeur

- ◆ Association Locale ADMR
- ◆ CDD ou CDI, Temps Partiel ou Temps Plein
- ◆ Catégorie B – CONVENTION COLLECTIVE DE BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS ET DES SERVICES A DOMICILE (BAD)

La classification dans cette catégorie requiert une maîtrise des outils et techniques de base nécessaires à l'emploi.